

<p style="text-align: center;">PRESENTATION DU RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'ATTENTION DU BUREAU METROPOLITAIN</p>
--

Séance du 26 juin 2023

Présentation du rapport annuel 2021 du délégataire de service public pour l'enlèvement des véhicules légers en panne ou accidentés dans les tunnels exploités par la Métropole sur le territoire Marseille-Provence

La Métropole Aix-Marseille-Provence – subrogée dans les droits à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole depuis le 1^{er} janvier 2016 – exerce la compétence « voirie et signalisation » sur l'ensemble de son territoire. A ce titre, il lui revient la gestion des tunnels routiers sur le territoire du CT1.

Afin d'assurer la fluidité du trafic et la sécurité des ouvrages, il est nécessaire de pouvoir enlever rapidement les véhicules en panne ou accidentés dans les tunnels routiers de la Major, du Vieux Port, de St Charles, de la Joliette et de Saint Loup (depuis aout 2020).

Par délibération n° VOI 001-4241/18/CM du 28 juin 2018 a été approuvé le choix d'une société délégataire pour l'enlèvement de véhicules légers en panne ou accidentés dans les tunnels exploités par l'ex-CUMPM, afin d'assurer la fluidité du trafic et la sécurité des ouvrages. La convention de délégation de service public n°18/02 a de nouveau été confiée à la société GIBBES PHARO (délégataire sortant) pour une durée de 5 ans soit jusqu'au **17 juillet 2023**.

a) Périmètre concerné :

- o **Le tunnel du Vieux-Port** : 2 tubes unidirectionnels de 600m de long, et ses accès jusqu'aux limites de gestion pour l'échangeur Carénage avec la S.M.T.P.C au sud, les tunnels Major, Joliette et le réseau urbain pour la sortie Joliette au nord.
- o **Le tunnel dénommé actuellement Major** « Tunnel du pont Vaudoyer (Avenue Vaudoyer 13002) » : monotube unidirectionnel de 1420m de long, et ses accès jusqu'à la limite de gestion avec la DIRMED – Autoroute A55 sens Marseille/Fos.
- o **Le tunnel Saint- Charles** : monotube unidirectionnel de 780m de long, et ses accès jusqu'à la limite de gestion avec la DIRMED – Autoroute A7, sens Marseille/Lyon/Aix et avec le réseau urbain.
- o **Le tunnel Joliette** : monotube unidirectionnel de 1020m de long doté à ses extrémités de 2 trémies (accès 70m & raccordement 90m), ses accès et la voie échappatoire jusqu'à la limite de gestion avec la DIRMED – Autoroute A55 sens Fos/Marseille au nord et tunnel Vieux-Port au sud.
- o **Les tranchées couvertes du Boulevard Urbain Sud (BUS) : « Tunnel Saint Loup »** – tronçon de voie situé entre le carrefour Florian et la rue Verdillon

b) Principales caractéristiques du service :

Il s'agit de procéder, 24H/24 et 365 jours par an, dans les ouvrages précités :

- A l'enlèvement des véhicules dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes,
- Au remorquage et à l'évacuation des véhicules jusqu'au lieu de dépôt du délégataire, ou dans un rayon de 5 km à partir du lieu de la panne, sur la demande de l'usager,
- Le délai entre l'appel du PC Tunnels et l'arrivée du véhicule de remorquage sur le lieu de l'évacuation, en circulation normale, est de 20 minutes. Compte tenu de l'éloignement de l'ouvrage à surveiller vis-à-vis des autres tunnels précédemment listés, le délai entre l'appel du PC tunnels et l'arrivée du véhicule de remorquage sur le lieu de l'évacuation est porté à 45 minutes en cas d'intervention dans les tranchées couvertes du BUS.

Le délégataire dispose pendant toute la durée du contrat d'un parc de véhicules homologué par le service des Mines, suffisant pour répondre aux conditions d'exécution du service.

Le délégataire disposait d'un parc de 12 véhicules permettant de remplir correctement les missions.

Ce parc est composé de :

- un véhicule de marque MAN (Poids total en charge 11,990T) à plateau hydraulique, panier, grue et treuil hydraulique, de hauteur 3,10 mètres.
- un véhicule de marque TOYOTA 4x4 (Poids total en charge 3,5T) avec panier et treuil électrique, de hauteur 2,00 mètre.
- un véhicule de marque IVECO (Poids total en charge 3T500) à treuil hydraulique, plateau basculant coulissant, de hauteur 2.30 mètres.
- deux véhicules de marque RENAULT MAXITY (Poids total en charge 3,5T) à plateau basculant coulissant et treuil hydraulique, de hauteur 2,25 mètres.
- un véhicule de marque RENAULT (Poids total à charge 11T928) à panier, plateau basculant coulissant, grue hydraulique, treuil hydraulique, de hauteur 3,60 mètres.
- un véhicule de marque IVECO (Poids total en charge 8T115) à plateau basculant coulissant, panier et treuil hydraulique, de hauteur 3,10 mètres.
- un véhicule de marque IVECO (Poids total en charge 7T200) à plateau basculant coulissant et panier avec treuil hydraulique, de hauteur 2,30 mètres.
- un véhicule de marque IVECO à sangles (Poids total en charge 10T) à grue et panier hydraulique et treuil hydraulique, de hauteur 3,10 mètres.
- un véhicule de marque IVECO (Poids total en charge 7T500) à plateau basculant coulissant, panier, treuil hydraulique, de hauteur 2,30 mètres.
- un véhicule de marque IVECO DOUBLE CABINE (Poids total en charge 12T) à plateau basculant coulissant, treuil hydraulique, grue avec 6 places assises, de hauteur 3,10 mètres.
- un véhicule de marque RENAULT PORTE 3 (Poids total à charge 11T990) à panier, plateau basculant coulissant, treuil hydraulique, de hauteur 3,10 mètres.

c) Activité :

Sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, le volume d'activité pour les 4 tunnels et les tranchées couvertes, s'établit comme suit :

	Année 2020	Année 2021	Variation 2020/2021
Nombre total de dépannages	172	236	+37,21%
Chiffre d'affaires (CA)	23 155 €	33 006 €	+42,54%
Charges d'exploitation	10 262 €	14 603 €	+ 42.3%
Part des charges d'exploitation par rapport au CA	44,32%	44,24%	-0,08 points
Excédent/déficit réalisé sur la période*	+ 12 893 €	+ 18 403 €	+42,74%

*(Chiffre d'affaires - Charges) = Excédent/déficit réalisé

En 2021 le nombre total d'intervention (236) dans les ouvrages concernés a été le suivant :

- Pour le tunnel de la Major : 30 interventions ;
- Pour le tunnel Joliette : 50 interventions ;
- Pour le tunnel Saint-Charles : 20 interventions ;
- Pour le tunnel du Vieux Port : 85 interventions ;
- Pour les tranchées couvertes du boulevard Urbain Sud : 51 interventions.

Le chiffre d'affaires de cette société a nettement progressé passant de 23 155 € en 2020 à 33 006 € en 2021 (+42,54%)

Nous relevons une augmentation de 42,3 % des charges d'exploitation liée à un accroissement de l'activité durant cette période (passant de 10 262 € en 2020 à 14 603 € en 2021).

Le résultat d'exploitation réalisé, bénéficiaire, est supérieur à celui de 2020 passant de 12 893 € en 2020 à 18 403 €, soit + 42,74%.

d) Tarifs :

Dans le cadre du contrat de délégation de service public, les tarifs appliqués par le délégataire sont les suivants :

- Véhicule < 1,8 t

* en semaine : 8h 18h **114,00 € TTC**

18h 8h **171,00 € TTC**

* samedi / dimanche/jour férié **171,00 € TTC**

- Véhicule entre 1,8 t et 3.5 t

* en semaine : 8h 18h **150,00 € TTC**

18h 8h **225,00 € TTC**

* samedi / dimanche/jour férié **225,00 € TTC**

Une majoration de 50% est appliquée de 18h à 8h tous les jours, les samedis, dimanches, nuits et jours fériés.

*De plus, le remorquage sur 5 km est inclus dans les prix, au-delà, une majoration de **2,40€** TTC au km parcouru est appliquée.*

En matière d'évacuation exceptionnelle, nécessitant une durée d'évacuation plus importante (véhicule fortement accidenté ou non roulant), le temps supplémentaire au-delà des 15 minutes est facturé au taux horaire de l'entreprise 78,00 € TTC

La première journée de gardiennage n'est pas facturée. A compter du second jour, la journée est facturée 36 € TTC.

e) Redevance due au délégant :

Conformément à l'article 3.3 de son nouveau contrat, la société GIBBES PHARO consent le versement d'une redevance annuelle variable, correspondant à 5% de son chiffre d'affaires annuel hors taxes.

Cette redevance est assujettie à la TVA et se trouve proratisée en cas d'exercice d'une durée inférieure à une année.

Pour l'année 2021, le montant dû à la Métropole Aix-Marseille Provence s'établit à 1 650,30 €¹. Ce montant est supérieur de 7,8% à celui mentionné dans le CEP du contrat de DSP pour cette période (1 531 €).

Pour rappel, en 2020, le montant de cette redevance était établi à 1 157,75 €. Compte tenu de la progression du CA en 2021 par rapport à 2020, la redevance due par le délégataire en 2021 a sensiblement augmenté.

¹ Montant correspondant au CA HT (année 2021) x Redevance 5% soit : 33 006 x 5%